

	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	CFS/80/1 Décembre 1979
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

Point I de l'ordre
du jour provisoire

COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Cinquième session

Rome, 27 mars - 3 avril 1980

ORDRE DU JOUR PROVISoire

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

- a) Election du Président et des Vice-Présidents
- b) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier: pour décision
- c) Composition du Comité: pour information
- d) Recommandations du Conseil et de la Conférence de la FAO, du Conseil mondial de l'alimentation et du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire qui intéressent le Comité: pour information

II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DES TENDANCES
A LONG TERME: pour discussion

- a) Incidences des tendances à long terme de la production, de la consommation et du commerce des denrées alimentaires sur la sécurité alimentaire mondiale
- b) Evaluation de la situation actuelle de la sécurité alimentaire mondiale et des stocks mondiaux; perspectives à court terme

III. MESURES PRISES EN VUE DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION FAO POUR LA SECURITE
ALIMENTAIRE MONDIALE: pour discussion et recommandation

- a) Progrès accomplis en vue de l'exécution du Plan d'action
 - i) Adoption de politiques de stockage des céréales vivrières
 - ii) Critères applicables à la gestion et au déblocage des stocks nationaux détenus en conformité de l'Engagement
 - iii) Mesures spéciales destinées à aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à satisfaire leurs besoins d'importation courants et leurs besoins d'urgence
 - iv) Arrangements prévus pour assurer l'autonomie collective des pays en développement
- b) Suite donnée aux recommandations de la vingtième session de la Conférence de la FAO.

- IV. EXAMEN DES ARRANGEMENTS SPECIAUX POUR L'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE
AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT: pour discussion et recommandation
- a) Activités du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire
 - b) Autre assistance multilatérale et bilatérale pour la sécurité alimentaire
 - c) Identification des lacunes que présente l'assistance destinée aux programmes de sécurité alimentaire des pays en développement et moyens de répondre aux besoins
 - d) Création éventuelle d'un sous-comité de l'assistance à la sécurité alimentaire
- V. FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE: pour décision
- VI. AUTRES QUESTIONS
- a) Organisation de la sixième session: pour décision
 - b) Questions diverses
 - c) Adoption du rapport: pour adoption

NOTES SUR L'ORDRE DU JOUR

La cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale s'ouvrira au siège de la FAO à Rome le jeudi 27 mars 1980, à 10 heures. Ses travaux se poursuivront jusqu'au 3 avril 1980. Le calendrier proposé pour cette session est joint au présent document.

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Election du Président et des Vice-Présidents

Conformément à son règlement intérieur, le Comité devra, au cours de la présente session, élire parmi les représentants de ses membres, un président et quatre vice-présidents pour un mandat de deux ans qui prendra fin avec l'élection du nouveau président et des nouveaux vice-présidents. Le Président sortant est M. B.S. Raghavan (Inde) et les Vice-Présidents sortants Messieurs K.R. Higham (Canada), H. Cueva (Equateur), Fouad Reda (Egypte) et G. Bakker (Pays-Bas).

b) Adoption de l'ordre du jour: pour décision

Le Secrétariat a établi l'ordre du jour provisoire de la cinquième session en consultation avec le Président du Comité, et en tenant compte du mandat du Comité. Les Points II (a) et IV sont inscrits à l'ordre du jour provisoire conformément aux recommandations de la cinquième session (paragraphe 16 et 59 du Rapport) et au Point IV (ii) du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale.

c) Composition du Comité: pour information

Le Comité est ouvert à tous les Etats Membres de l'Organisation et des Nations Unies. Il comprend les Etats qui ont notifié par écrit au Directeur général leur désir d'en faire partie et leur intention de participer à ses travaux. La qualité de membre est acquise pour deux ans. Au début de la session, le Secrétariat distribuera la liste des membres du Comité pour la période biennale en cours.

d) Recommandations du Conseil et de la Conférence de la FAO, du Conseil mondial de l'alimentation et du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire qui intéressent le Comité: pour information

A sa soixante-quinzième session, tenue en juin 1979, le Conseil de la FAO a examiné le rapport de la quatrième session du Comité; il a approuvé le Plan d'action de la FAO pour la sécurité alimentaire mondiale par la Résolution J/75 et invité le Directeur général à faire rapport à la vingtième session de la Conférence de la FAO sur les progrès accomplis en vue de l'exécution du Plan d'action. Conformément à cette demande, la Conférence de la FAO a examiné à sa vingtième session, tenue en novembre 1979, les progrès accomplis en vue de l'exécution du plan d'action et étudié des propositions relatives aux mesures supplémentaires à prendre pour atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire mondiale.

Le Conseil mondial de l'alimentation a approuvé à sa cinquième session (septembre 1979) le Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale tel qu'il avait été adopté par le Conseil de la FAO. En application du Point III du Plan d'action, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire a examiné à sa huitième session (octobre 1979) les besoins et les objectifs en matière d'aide alimentaire pour les années quatre-vingt et il a également formulé des recommandations visant à accroître le rôle de l'aide alimentaire pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des pays en développement.

Le Secrétariat communiquera avant la cinquième session du Comité les extraits pertinents des rapports de ces diverses réunions.

II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DES TENDANCES A LONG TERME: pour discussion

- a) Incidences des tendances à long terme de la production, de la consommation et du commerce des denrées alimentaires sur la sécurité alimentaire mondiale
- b) Evaluation de la situation actuelle de la sécurité alimentaire mondiale et des stocks mondiaux: perspectives à court terme

Le Comité examinera la situation actuelle de la sécurité alimentaire mondiale et évaluera les perspectives à court terme, y compris le niveau des stocks courants et prévisibles, tant au plan mondial que dans certain groupes de pays en développement. Lorsqu'il procédera à cette évaluation, qui portera sur les céréales et les autres denrées alimentaires de base, le Comité tiendra compte des tendances et des perspectives à long terme concernant la production, la consommation et le commerce qui seront analysées conformément à la décision prise par le Comité à sa quatrième session (voir Rapport, par. 59), une attention particulière étant portée aux causes profondes du fort accroissement des importations céréalières des pays en développement.

Le Secrétariat communiquera deux documents qui serviront de base à l'évaluation du Comité; le premier passera en revue les événements récents concernant la sécurité alimentaire mondiale et le niveau des stocks et examinera les perspectives à court terme, tandis que le second analysera les faits saillants des deux dernières décennies et leurs répercussions.

Les délégués sont invités à faire connaître leur opinion, notamment en sujet des conclusions formulées dans les documents du Secrétariat.

III. MESURES PRISES EN VUE DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION DE LA FAO POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE: pour discussion et recommandation

- a) Progrès accomplis en vue de l'exécution du Plan d'action
- b) Suite donnée aux recommandations de la vingtième session de la Conférence de la FAO

Conformément aux demandes exprimées par le Conseil de la FAO à sa soixante-quinzième session et par la Conférence de la FAO à sa vingtième session, le Comité examinera les mesures prises par les gouvernements et les organisations internationales en vue d'exécuter les Points I, II, III et V du Plan d'action de la FAO pour la sécurité alimentaire mondiale ^{1/}, à savoir:

- i) Adoption de politiques de stockage des céréales vivrières
- ii) Critères applicables à la gestion et au déblocage des stocks nationaux détenus conformément à l'Engagement
- iii) Mesures spéciales destinées à aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à satisfaire leurs besoins d'importation courants et leurs besoins d'urgence
- iv) Arrangements prévus pour assurer l'autonomie collective des pays en développement.

Le Comité examinera également les mesures prises pour donner suite aux recommandations concernant le Plan d'action, formulées par la Conférence de la FAO à sa vingtième session.

Le Secrétariat soumettra un rapport intérimaire qui servira de base aux travaux du Comité concernant les deux points mentionnés ci-dessus et récapitulera les mesures prises en application des Points I, II, III et V du Plan d'action et conformément aux recommandations de la Conférence de la FAO relatives au Plan d'action. Ce rapport contiendra également

^{1/} Les mesures prises en vue de l'exécution du Point IV seront examinées au titre du Point IV de l'ordre du jour provisoire.

des propositions concernant toute mesure supplémentaire nécessaire pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale. Les délégués sont priés de formuler leurs observations sur les suggestions du Secrétariat.

IV. EXAMEN DES ARRANGEMENTS SPECIAUX POUR L'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT: pour discussion et recommandation

a) Activités du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire

Aux termes du mandat énoncé au Point IV du Plan d'action en matière d'assistance à la sécurité alimentaire, le Comité examinera l'exécution des projets et le niveau des ressources du Programme d'assistance de la FAO pour la sécurité alimentaire, surtout depuis 1978; il fournira des indications sur les plans pour l'avenir. Une étude succincte du Secrétariat sera distribuée. Le Comité souhaitera peut-être formuler des recommandations visant l'avenir de ce Programme.

b) Autre assistance multilatérale et bilatérale à la sécurité alimentaire

Le Comité passera également en revue les mesures prises par les gouvernements et les organisations internationales pour répondre aux demandes d'assistance des pays en développement en vue d'établir et de maintenir leurs réserves alimentaires nationales. Un bref document contenant les renseignements dont dispose le Secrétariat sera communiqué; étant donné ses lacunes, les délégués et observateurs sont priés de communiquer des renseignements complémentaires sur leur programme d'assistance à la sécurité alimentaire.

c) Identification des lacunes que présente l'assistance destinée aux programmes de sécurité alimentaire des pays en développement et moyens de répondre aux besoins

Le Comité identifiera les lacunes que présente l'assistance destinée aux programmes de sécurité alimentaire des pays en développement et suggérera des moyens de répondre aux besoins en la matière. Un bref document fournissant des informations sur les besoins d'aide non satisfaits dont le Secrétariat a connaissance sera distribué; les délégués des pays en développement en cause sont invités à fournir au Comité des détails particuliers concernant leurs besoins en matière de sécurité alimentaire.

d) Création éventuelle d'un sous-comité de l'assistance à la sécurité alimentaire

Ainsi que le recommande le Plan d'action, le Comité examinera la nécessité de créer un sous-comité de l'assistance à la sécurité alimentaire afin d'accomplir plus efficacement ces tâches. Un bref document établi par le Secrétariat et proposant au Comité un certain nombre de solutions sera distribué.

V. FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE: pour décision

Comme cela lui a été demandé à la quatrième session, le Secrétariat communiquera un document succinct exposant quelques considérations qu'il conviendrait de garder présent à l'esprit pour l'établissement du programme de travail du Comité.

Lorsqu'il examinera son futur programme de travail, le Comité souhaitera peut-être tenir compte des suggestions des membres du Comité, de l'expérience acquise à ce jour, et des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale.

VI. AUTRES QUESTIONS

a) Organisation de la sixième session: pour décision

A ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera la date de sa prochaine session. Aux termes de son mandat, le Comité doit en principe se réunir deux fois par exercice biennal et il peut tenir des sessions supplémentaires s'il l'estime justifié par l'incertitude de la situation en matière de sécurité alimentaire. Les réunions annuelles du Comité ont généralement lieu en mars-avril.

b) Questions diverses

c) Adoption du rapport: pour adoption

Le Comité présentera un rapport qui contiendra également des recommandations à l'intention du Conseil de la FAO. D'ordinaire, le Comité demande au Directeur général de transmettre ses rapports au Conseil mondial de l'alimentation aux termes de l'Article VII.3 de son règlement intérieur.

Calendrier proposé

(matin 9 h 30 - 12 h 30; après-midi 14 h 30 - 17 h 30)

Jeudi
27 mars

Exposé liminaire

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

- a) Election du Président et des Vice-Présidents
- b) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- c) Composition du Comité
- d) Recommandations du Conseil et de la Conférence de la FAO, du Conseil mondial de l'alimentation et du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire

II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DES TENDANCES A LONG TERME

- a) Incidences des tendances à long terme de la production, de la consommation et du commerce des denrées alimentaires sur la sécurité alimentaire mondiale
- b) Evaluation de la situation actuelle de la sécurité alimentaire mondiale et des stocks mondiaux: perspectives à court terme

Vendredi
28 mars

III. MESURES PRISES EN VUE DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION FAO POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

- a) Progrès accomplis en vue de l'exécution du Plan d'action
 - i) Adoption de politiques de stockage des céréales vivrières
 - ii) Critères applicables à la gestion et au déblocage des stocks nationaux détenus en conformité de l'Engagement
 - iii) Mesures spéciales destinées à aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à satisfaire leurs besoins d'importation courants et leurs besoins d'urgence
 - iv) Arrangements prévus pour assurer l'autonomie collective des pays en développement

Lundi
31 mars

III. MESURES PRISES EN VUE DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION FAO POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE (suite)

- b) Suite donnée aux recommandations de la vingtième session de la Conférence de la FAO

IV. EXAMEN DES ARRANGEMENTS SPECIAUX POUR L'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

- a) Activités du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire
- b) Autre assistance multilatérale et bilatérale pour la sécurité alimentaire

Mardi
1er avril

IV. EXAMEN DES ARRANGEMENTS SPECIAUX POUR L'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

- c) Identification des lacunes que présente l'assistance destinée aux programmes de sécurité alimentaire des pays en développement et moyens de répondre aux besoins
- d) Création éventuelle d'un sous-comité de l'assistance à la sécurité alimentaire
Comité de rédaction

Mercredi
2 avril

V. FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE

VI. AUTRES QUESTIONS

a) Organisation de la sixième session

b) Questions diverses

Comité de rédaction

Jeudi
3 avril

c) Adoption du Rapport